



Déclaration de l'ABCPI sur les allégations exprimées contre l'ancien Procureur de la CPI

29 novembre 2017

L'Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale (ABCPI) suit attentivement les articles publiés récemment par des organes de presse estimés – *Mediapart, El Mundo, Der Spiegel, The Sunday Times* et *NRC Handelsblad*, parmi d'autres – sur les allégations sérieuses d'activités irrégulières et potentiellement illégales qu'aurait mené l'ancien Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo. Ces articles détaillent les activités alléguées qui auraient été menées pendant et après le mandat de Procureur de la CPI de M. Moreno-Ocampo. L'ABCPI prend également note des allégations sérieuses soulevées ou réitérées récemment par d'anciens membres du Bureau du Procureur concernant la manière dont M. Moreno-Ocampo se serait comporté en tant que Procureur depuis le début de son mandat.¹

Comme n'importe quel autre individu, M. Moreno-Ocampo a évidemment droit à la présomption d'innocence. Il est cependant impératif que les allégations et les préoccupations soulevées soient soumises à une enquête, et que les actions adéquates soient entreprises, si cela s'avérait nécessaire.

L'ABCPI est l'organe représentant les Conseils indépendants de la défense et des victimes et leurs personnels d'appui éligibles à pratiquer devant la Cour. En tant que tel, et conformément à son mandat défini dans ses statuts de travailler à améliorer la qualité de la justice à la CPI, l'ABCPI en appelle à la Cour, à l'AEP et, si approprié, aux autorités nationales, afin de prendre promptement et de manière indépendante et transparente, toutes les actions adéquates conformément à leur compétence et à leur mandat respectif, en réponse à ces allégations sérieuses.

A cet égard, l'ABCPI note que M. Ocampo, en tant qu'ancienne autorité élue, ne relève pas du champ du mandat d'enquête du Mécanisme de Contrôle Indépendant (« le Mécanisme »). De surcroît, le Mécanisme a commencé ses opérations, sur une base préliminaire, en 2016, et son Chef de département a récemment remis sa démission. Dans ces circonstances, l'ABCPI considère que le Mécanisme n'est pas capable, ni apte à enquêter correctement et minutieusement sur le large spectre des allégations qui nous préoccupent ici.

Par conséquent, l'ABCPI demande urgemment et respectueusement aux Etats Parties et à l'AEP d'initier une enquête minutieuse, effective et indépendante sur les allégations sérieuses soulevées dans les récents rapports publics. L'ABCPI considère une telle enquête comme vitale afin de protéger l'intégrité de la Cour et renforcer les processus institutionnels.

¹ Voir par exemple, M. Bergsmo, W. Kaleck, S. Muller, and W. Wiley, *A Prosecutor Falls, Time for the Court to Rise*, EICHL Policy Brief Series No. 86 (2017).



L'ABCPI, dont les membres ont une longue expérience dans toutes les cours et les tribunaux pénaux internationaux, y compris comme Conseils indépendants pour les victimes et la défense, est prête à assister toute enquête. Plus généralement, l'ABCPI exprime sa disponibilité pour être impliquée dans l'actuel processus vital de restructuration et de réforme de la Cour.